# Description technique générale du projet

Décrivez de façon technique et précise le projet que vous souhaitez réaliser (type d’équipement, puissance de l’équipement, coûts de l’équipement, etc.). Une description générale du procédé de fabrication est souhaitable (diagramme de flux, schéma de principe montrant les étapes relevantes du procédé, etc.)

# Référence : description

Décrivez de façon détaillée et technique la solution de référence proposée comme scénario contrefactuel. Nous rappelons que cette référence doit correspondre à un scénario plausible en l’absence d’aide d’Etat et avoir une capacité de production et une durée de vie comparables. Le scénario contrefactuel est crédible à la lumière des exigences juridiques, des conditions du marché et des incitations générées par le système SEQE-UE. Le scénario de référence respecte les normes de l’Union déjà en vigueur ainsi que celle du permis d’environnement. Nous rappelons que les NEA-MTD ainsi que les NPEA-MTD sont considérés comme d’application dans les 4 années qui suivent la publication des BREFs.

# Eco-technologie : description

Décrivez de façon détaillée et technique le scénario « éco-technologie » proposé comme amenant une meilleure protection de l’environnement et/ou une meilleure efficacité énergétique du processus de production (par exemple : les émissions relatives qui seront réduites, la quantité d’énergie économisée relative ou absolue, la quantité d’eau économisée, etc.

# Résumés des avantages énergétiques et environnementaux de l’éco-technologie

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Postes d’investissement | UDE/Environnement | Emission, Energie, Ressource concernée | Gains/réductions annuels | Unité | Coûts HTVA € |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

# (Optionnel)Veuillez vérifier dans les BREFs[[1]](#footnote-1) si l’un des documents s’applique à votre investissement. Il arrive que votre permis d’environnement fasse référence à ce(s) BREFs.

* Pouvez-vous indiquer quel BREF est applicable à votre cas ?
  + Pouvez-vous indiquer les valeurs à dépasser selon le BREF ?
  + Si votre technologie de référence n’est pas dans le BREF pouvez-vous indiquez en quoi il s’agit d’une meilleure technique disponible ?
* Pouvez-vous indiquer quelles sont les normes applicables selon votre permis unique ?

# (Optionnel) En cas d’électrification de processus, pourriez-vous fournir un document (signé/officiel) de votre GRD confirmant la disponibilité de l’électricité requise ?

# Annexes

## Annexe 1 : Devis

## Annexe 2 : Etudes

Si disponible.

## Annexe 3 : Autre

Si d’application.

1. Ces derniers sont disponibles à l’adresse suivante : <https://eippcb.jrc.ec.europa.eu/reference/> [↑](#footnote-ref-1)